



Ville de Cerny

Essonne

DÉCISION DU MAIRE

DÉCISION N° 12-2025 – 9.1

Date : 17 juillet 2025

Objet : **Convention de partenariat avec l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK)**

La collectivité a été sollicitée par l'Institut Médico Educatif IME de Gillevoisin situé à Janville-sur-Juine pour organiser un stage collectif au sein du restaurant scolaire afin de mettre en situation de travail des jeunes handicapés.

Dans ce cadre, il y a lieu de signer une convention de partenariat avec l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) définissant les objectifs de formation et modalités pratiques d'organisations de ce stage.

Application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

DÉCIDE

la signature d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) situé à JANVILLE-SUR-JUINE (91510), Château de Gillevoisin représenté par Emmanuel RONOT, Directeur Général de L'EPNAK.

Objectifs de la démarche :

- Découverte des activités et organisation du restaurant scolaire de Cerny,
- Familiariser chaque jeune avec le monde du travail,
- Développer des relations professionnelles,
- Faciliter la compréhension des contraintes professionnelles,
- Apprendre les gestes techniques inhérents au secteur d'activité,
- Etre capable de produire un résultat.

Dates de la première période :

Les lundis de 10h30 à 14h et les mercredis durant la période scolaire de 9h à 14h, hors vacances scolaires.

A l'issue de cette année, il sera dressé un bilan.

Lieu du stage : restaurant scolaire

Facturation des repas : les repas seront facturés à l'IME au prix de 3 euros par repas via chorus sous le siret de l'IME de Gillevoisin : 180036063//00055.5

Nombre de stagiaires : 5 stagiaires maximum par demi-journée et 1 adulte de l'IME encadrant le groupe.

Missions de l'encadrant de l'IME :

- Veiller au bon déroulement du stage
- Garantir le suivi des consignes données par le responsable restauration de la collectivité

Responsabilités :

La collectivité partagera la cuisine avec les stagiaires et donnera les missions à réaliser.
Les stagiaires seront couverts par l'assurance de l'EPNAK.

Pour extrait conforme,

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny


